

### **Mesures anti-coronavirus**

#### **Le crématorium Les Blancs Arbres applique l'arrêté de police pris ce jour par le Gouverneur de la Province du Hainaut et n'organise plus de cérémonies en présence des familles dès ce 25 mars 2020**

Face à l'ampleur de l'épidémie du coronavirus COVID-19, les rassemblements de personnes à un même endroit et sous toutes les formes doivent être strictement règlementés car ils favorisent la propagation du virus.

Le crématorium Les Blancs Arbres s'adapte au renforcement des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19 afin de permettre à son personnel de remplir sa mission dans des conditions sanitaires maîtrisées et d'assurer la pérennité de ce service indispensable à la collectivité.

Conformément à l'arrêté de police pris ce 25 mars par le Gouverneur de la Province du Hainaut à la demande du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, le crématorium n'organisera plus de cérémonies en présence des familles dès ce mercredi 25 mars 2020. Les crémations continueront à être assurées, mais sans les familles.

Les dispersions, inhumations ou mises en columbarium pourront s'effectuer dans le jardin cinéraire sur rendez-vous et en présence d'un seul représentant de la famille/des proches. Le cas échéant, l'urne sera remise à l'opérateur funéraire ou à un représentant de la famille/des proches dès le lendemain du jour de la crémation, selon un horaire à définir avec nos services.

Si les familles le souhaitent, une cérémonie d'hommage à la personne défunte ou en présence de l'urne pourra être organisée ultérieurement au crématorium selon un agenda à convenir de commun accord.

L'équipe du crématorium Les Blancs Arbres comprend et partage le désarroi des familles déjà durement éprouvées par le décès de leur proche.

Elle remercie les familles et les entrepreneurs de pompes funèbres pour leur compréhension et leur collaboration en ces circonstances particulièrement pénibles et douloureuses pour tous.